



## La Patrouillage au CD 24

### *Etat des lieux*

- La mission de patrouillage consiste à surveiller périodiquement l'ensemble du réseau, pour détecter tout défaut susceptible de mettre en péril la sécurité des usagers, la viabilité de la route ou la pérennité du patrimoine routier. Les patrouilles constituent également une source d'information sur l'état de la route

## ***Un gestionnaire de réseau routier a, devant la loi, des obligations d'entretiens.***

Si un défaut d'entretien de notre part est avéré, le gestionnaire de la route peut être déclaré responsable du dommage occasionnée à des tiers.

En effet il appartient au gestionnaire de la route de démontrer l'entretien normal de l'ouvrage. Sans respect de cet entretien cela peut entraîner le gestionnaire à des poursuites, voir le règlement d'indemnité.

Ceci implique que le gestionnaire de route doit procéder à un entretien ou au minima à un signalement du ou des dangers éventuels de ses ouvrages.

L'entretien normal de l'ouvrage public implique des contrôles réguliers et spontanées, sans attendre qu'un danger apparaisse et que celui-ci soit signalé.

**La Patrouillage permet la Surveillance de réseau et de tenir une main courante afin de répertorier les anomalies, les éventuels dangers tels que : arbres sur chaussée, nids de poule, aqueducs bouchés, signalisation défectueuse,...**

### ***Ce qui à été mis en place au CD 24***

Le département a donc mis en place un Plan Global d'Exploitation. Ainsi notre réseau doit être parcouru au moins une fois par mois dans sa globalité selon l'importance du réseau :

- une fois par semaine pour les routes du réseau structurant,
- une fois tous les quinze jours pour les routes du réseau principal,
- une fois par mois pour les routes du réseau ordinaire,



Les 8 Unités d'Aménagement de notre département gère chacune deux ou trois centres d'exploitation soit au total 25 Centres d'exploitations principaux.

Chaque centre a son secteur d'actions, son territoire d'intervention.

Chaque patrouillage est effectué selon un planning, puis noté dans une main courante (papier).

Les défauts éventuels détectés sont :

- soit résolus sur le terrain,
- soit signalés et notés sur un cahier de patrouillage pour une intervention ultérieure.

***Problématiques du patrouillage actuel***

- La gestion et l'organisation des mains courantes papiers pour les chefs d'équipe
- La planification et la quantification terrain de l'ensemble des incidents..